

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 31 JANVIER 2008.

Titulaires présents : Mrs JUILLET, LACROIX, MARTIAL, METAYER, RENAUD, POT, REVEREAULT, ROUYER, GAILLARD, PONTINI

Mmes CHEMIER, CHIRON, FORGERON, PORTE, MICHAUD

Suppléants présents : Mrs BOUCHAUD, PHILIPPOTEAU, BAUDIFFIER, COUDRIN, KLEIN, MIRAULT, LANDRIAUD, FAVEREAU, Mmes LABUSSIÈRE, AFGOUN, ROCHARD, DISCOUR

Titulaires excusés : Mrs BARBE, DE SOUSA, KERJEAN, SARLANGE, TROUSSICOT.

Monsieur LACROIX, premier vice-président, assure la présentation des premières questions du Conseil Communautaire.

1 – Vente du bâtiment de l'ancienne boucherie à Rouillet-Saint-Estèphe

Monsieur LACROIX ouvre devant les délégués les deux propositions reçues pour l'achat du bâtiment. Il s'agit de M PAGNOUX, de Rouillet-Saint-Estèphe, qui propose 30 000 € et souhaite installer un salon de coiffure, et de M. BRIOUSE, demeurant à Chavenat, qui propose 45 000 € et souhaite aménager une poissonnerie. Pour mémoire, l'estimation des Domaines pour ce bien était, en 2003, de 41 000 €.

Le Conseil de communauté retient, à l'unanimité, l'offre la mieux disante et consent à vendre le bâtiment de l'ancienne boucherie (164m² comprenant un local commercial au rez-de-chaussée, une cave et un appartement à l'étage, le tout dans un état relativement vétuste) à M. BRIOUSE.

2 – Projet écoles : choix du bureau d'études pour l'Assistance à Maîtrise d'ouvrage

Le Conseil de communauté retient la SAEML « Territoire Charente » comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage du projet d'extension/réaménagement des écoles de la Communauté de Communes, pour la période 2008-2012, pour un montant de 39940 € HT.

3 – IAT de Maud Presinat

Le Conseil de communauté accorde une Indemnisation d'Administration et de Technicité à Maud Presinat d'un coefficient de 5,33% (soit une prime nette de 195,42€ mensuel, pour un salaire total de 1253,28 € net)

Cette prime permettra de compenser son salaire, fortement diminué suite à son intégration dans la fonction publique au grade d'adjoint technique 2^{ème} classe.

4 – Adhésion au CNAS

Dans le cadre de l'obligation faite aux collectivités territoriales d'offrir à leur personnel des prestations d'actions sociales, il est proposé que CBC adhère au Comité National d'Action Sociale, pour un coût de 0,74% de la masse salariale brute.

Mme FORGERON précise qu'à Mouthiers, un comparatif a été effectué entre les prestations des différents organismes et que le CNAS offre effectivement le meilleur rapport prestations/prix.

Le Conseil de communauté valide, à l'unanimité, l'adhésion de la Communauté de Communes au CNAS.

5 – Espace Gutenberg : achat d'une parcelle à la commune de Rouillet-Saint-Estèphe.

Monsieur LACROIX informe les délégués que lors des démarches administratives préalables à la vente de l'Espace Gutenberg à CALACO, il s'est avéré qu'une des parcelles concernées était toujours propriété de la commune de Rouillet-Saint-Estèphe. Il est donc indispensable que cette parcelle, qui correspond à l'ancien chemin de desserte de la CEPAP, soit achetée par CBC à la commune, pour l'euro symbolique.

Le Conseil de communauté autorise, à l'unanimité, l'achat à Rouillet-Saint-Estèphe de la parcelle N°444 située sur l'Espace Gutenberg.

6 – Tanneries : vente de l'atelier de la zone de Rouillet-Saint-Estèphe à M. QUERCY.

Monsieur ROUYER informe les délégués que les démarches de M. QUERCY pour finaliser l'achat de l'atelier sont toujours en cours. Il doit fournir prochainement des garanties financières. Le Conseil n'a pour l'instant pas de délibération de vente à prendre.

7 – Convention Spécifique avec la Région Poitou Charentes

Monsieur le Président rappelle que CBC est en discussion avec la Région depuis la fin 2006 pour le renouvellement de son contrat de territoire. Elle n'a toujours pas à ce jour eu directement de réponse officielle, si ce n'est une délibération de la CP de novembre 2007 reconduisant pour la période 2008-2010 les modalités de la convention 2004-2006. Cette reconduction impose la prise en charge par CBC du dispositif des Bourses Tremplin Emploi, dont l'enveloppe est intégrée dans celle du contrat de territoire.

En l'absence de réponse claire de la Région, Monsieur REVEREAULT propose de poursuivre les discussions pour obtenir une contractualisation plus favorable à CBC et moins discriminante par rapport aux autres territoires.

8 – Convention SRDE (Schéma Régional de Développement Economique)

Dans le contexte des négociations avec la Région, Monsieur REVEREAULT propose de suspendre la signature de cette convention portée par la Région, qui prévoyait notamment de faire de la Communauté de Communes le guichet unique des porteurs de projets économiques sur le territoire.

9 – Bourses Tremplin Emploi

Pour mémoire, le jury local du 15/10/2007 avait attribué 2 BTE, à M. Paulic (Taxi-Voeuil et Giget) et Mme Chagnaud (reprise d'un bar Restaurant - Mouthiers), pour respectivement 2500 et 4500 euros. Or, dans l'attente d'une décision sur les modalités de notre contrat de territoire avec la Région, l'attribution de ces bourses avait été suspendue au Conseil Communautaire du 13/11/2007.

Mme FORGERON souhaite apporter une précision qui n'était pas connue par le jury local lorsqu'il a pris sa décision. En effet, Mme Chagnaud a présenté son projet comme étant la reprise du 2ème bar-restaurant de Mouthiers, le 1er établissement appartenant déjà à sa famille. Or, il apparaît que, dans le montage de l'opération de transfert/vente, un des deux bar-restaurant disparaît. Mme FORGERON insiste sur le fait que la collectivité ne peut pas apporter une subvention à un projet qui prévoit la fermeture d'un établissement.

Monsieur REVEREAULT propose au Conseil de ne pas valider l'attribution de la bourse de 4500 euros à Mme Chagnaud et de la convier prochainement à une réunion pour lui expliquer le motif de ce refus.

Le Conseil de communauté décide, à l'unanimité, de ne pas accorder la BTE de 4500€ à Mme CHAGNAUD, en lui expliquant sa décision.

10 – Rapport d'activité 2006-2007

Monsieur REVEREAULT débute la présentation du rapport d'activité des deux années passées par un tour de table des maires ou de leurs représentants au sujet de l'impact de la Communauté de Communes dans leurs communes respectives.

Pour Voeuil-et-Giget, Mme CHIRON est très satisfaite de l'action de CBC car les équipements réalisés (écoles, rond point, boulangerie, pharmacie) sont favorablement perçus par la population et les services proposés (centre social) fonctionnent très bien.

Elle doute cependant que l'entité « Communauté de Communes » soit reconnue comme telle et rappelle que pour les habitants, la mairie reste l'interlocuteur privilégié.

Pour Trois-Palis, Mme MICHAUD exprime également sa satisfaction et se félicite que sa commune ait intégré CBC « en cours de route ». Elle confirme que l'image de la Communauté n'est pas visible pour la population, qui l'associe essentiellement à la gestion des Ordures Ménagères ! Monsieur GAILLARD profite de cette tribune pour remercier les élus de la Communauté de Communes de l'accueil réservé à Trois-Palis et insiste sur le fait qu'elle permette à tous de s'exprimer librement.

A Sireuil, Monsieur ROUYER est très satisfait des actions engagées par la communauté (quai, école, multiple rural, Tanneries en cours...) mais regrette qu'il n'y ait pas un système d'information plus pertinent (affichage, bulletin ?) pour mettre en valeur les réalisations de CBC.

A Mouthiers, Mme FORGERON constate avec plaisir qu'au sein de la Communauté, les élus ont toujours su mettre de côté les différences idéologiques pour faire avancer les dossiers du territoire. Elle déplore cependant que certains projets d'envergure, comme la salle multi-sports de Mouthiers, n'aient pas été portés par l'intercommunalité.

Par rapport à la lisibilité de l'action de CBC, Mme FORGERON propose de mettre en place une communication pérenne, c'est à dire que sur chaque bâtiment soit apposé le logo de CBC.

Pour Rouillet-Saint-Estèphe, Monsieur LACROIX est également très satisfait des investissements réalisés par CBC au sein des zones d'activités, des commerces, des écoles ou de la voirie. Mme AFGOUN ajoute que la signalétique des zones économiques a un impact important au quotidien pour les utilisateurs.

Suite à ce tour de table, Monsieur REVEREAULT observe que, si les impressions sont globalement positives, la communauté a également connu quelques échecs, comme l'absence de concertation sur la mise en place du Pays, ou le non accueil de Claix.

L'objectif dans les années à venir est donc de poursuivre le travail entrepris ensemble et de continuer à croire en la réalisation d'un Pays...

11 – Orientations budgétaires 2008

Monsieur REVEREAULT rappelle que le débat des orientations budgétaires est un exercice imposé aux collectivités de plus de 3000 habitants

En 2007, l'excédent de fonctionnement a suffisamment augmenté, notamment parce que les recettes ont été supérieures aux prévisions (DGF : + 53000 €).
Le Compte Administratif sera voté lors du budget, en février.

Aspects importants pour 2008 :

- Les charges financières vont peu augmenter (+ 8 000 € environ)
- L'action socioculturelle est en augmentation malgré un budget très serré du centre social
- Les dépenses concernant les écoles ont été conformes aux prévisions en 2007 et vont se maintenir pour 2008
- La facture des ordures ménagères va malheureusement s'alourdir (+9,8% en 2008) et l'augmentation se poursuivra dans les années à venir, mécaniquement, du fait notamment de la réactualisation par CALITOM du nombre d'habitants des collectivités.
- La voirie communautaire : 235 000 € HT prévus dont 80% pour gérer les voies communales et 20% réservés aux urgences qui n'auront pas pu être effectuées avec le budget général. C'est la première fois dans le budget communautaire que la voirie peut être autofinancée avec l'excédent de fonctionnement .
- La réalisation de nouvelles zones d'activité (les Rentes 2 à Mouthiers et la base logistique de Rouillet-Saint-Estèphe) font parties des grands projets qui démarrent en 2008.
- Les investissements dans les écoles des 5 communes du territoire sont des projets majeurs en 2008.
- Les manifestations intercommunales auxquelles CBC participent financièrement auront désormais deux caractéristiques :
 - o Economique : aides aux producteurs locaux, soutien aux associations oeuvrant pour le dynamisme économique
 - o Festive : subventions aux manifestations d'envergure intercommunale

12 - Loyer de M.ETIENNE – Atelier zone des Rentes : régularisation

Monsieur REVEREAULT rappelle qu'un contrat de bail a été signé, le 20 décembre 2006, entre CBC, propriétaire, et Fabrice ETIENNE, locataire, concernant la location d'un atelier Zone des Rentes, à Mouthiers. Le paiement du loyer devait intervenir en avril 2007, lors du démarrage de l'activité. Cependant, l'équipement électrique du bâtiment, et notamment le compteur électrique, ne permettait pas le fonctionnement normal des machines de l'atelier. Malgré la pose d'un compteur provisoire, l'activité de M. Etienne n'a pas pu fonctionner correctement pendant 3 mois. Dans ce contexte, Monsieur le Président rappelle que c'est au propriétaire d'assurer l'équipement du bâtiment loué et propose de décaler d'un trimestre le paiement du loyer.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, le Président à décaler le paiement du loyer d'un trimestre par rapport aux dates précisées dans le bail de location entre CBC et M. ETIENNE, pour des raisons techniques.

Monsieur REVEREAULT lève la séance et invite les délégués au prochain Conseil du 28 février qui concerne le vote du budget.